



Acteurs de l'Industrie du Rétrofit électrique



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09 juin 2022

Réactions suite au vote du Parlement Européen à propos de l'arrêt de la vente de véhicules thermiques en 2035

L'association AIRE (Acteurs de l'Industrie du Rétrofit électrique) salue la démarche de politique environnementale volontaire pour la transition énergétique de la part du Parlement Européen. Néanmoins, l'avenir de la décarbonation devra aussi passer par le rétrofit.

Une confirmation de la politique environnementale de l'Europe

Suite logique de la présentation du plan « Fit for 55 » du 14 juillet 2021 de la Commission Européenne, le Parlement Européen a confirmé le mercredi 8 juin 2022 l'arrêt de la vente de véhicules thermiques en 2035. Cette décision concerne également les véhicules hybrides. Nous saluons cette annonce qui montre la volonté politique des pays de l'Union Européenne de mener à grand pas la transition énergétique que représente la fin de la vente des véhicules thermiques en Europe. Néanmoins, avec 5% de renouvellement par an, **la limitation des ventes aux véhicules électriques neufs ou d'occasion n'aura pas un impact écologique suffisant pour renouveler le parc automobile français roulant** qui représentait, en mars 2021, 34 millions de véhicules.

Le rétrofit, une ambition écologique et industrielle pour l'Europe

C'est bien dans une démarche de complémentarité de la production de véhicules neufs que la filière du rétrofit compte accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette réussite passe par une industrialisation bas carbone, massive et avec une production de proximité.

La flotte de véhicules est homogène en Europe. C'est une forte opportunité de croissance pour une filière du rétrofit en Europe.

La filière estime que d'ici 2032, 3 millions de véhicules pourraient ainsi être convertis en France.



Acteurs de l'Industrie du Rétrofit électrique

Le rétrofit est plus vertueux et plus rapide pour mener la décarbonation

Le rétrofit permet une décarbonation plus vertueuse car **elle n'implique pas la construction d'un nouveau véhicule** et donc l'emploi de nouveaux matériaux. Il est plus vertueux, comme le montre l'analyse du cycle de vie menée par l'Ademe¹, c'est une économie de GES de 61 % à 86 %, selon les catégories de véhicules, qui est réalisée. Le rétrofit permet également une décarbonation plus rapide car il s'agit **d'une opération qui peut être réalisée en 24 à 48 heures** pour les véhicules particuliers dans les réseaux d'installateurs répartis en France. Le rétrofit est organisé afin de respecter les normes environnementales pour le traitement des déchets et du recyclage des éléments retirés.

Aider le rétrofit à aider à la décarbonation

Le rétrofit bénéficie de primes dans le cadre du renouvellement d'un véhicule. Pour aller plus et plus vite, le rétrofit devra bénéficier des **mêmes primes que pour les véhicules électriques neufs** afin d'inciter les particuliers mais aussi les entreprises disposant de flottes de véhicules thermiques, à renouveler leurs automobiles dans les mêmes conditions que l'achat d'un véhicule électrique neuf.

L'arrêté autorisant le rétrofit en France est paru le 13 mars 2020, mais il est temps que l'Union européenne se penche sur **l'harmonisation d'une réglementation du rétrofit en Europe**. Nous sommes en contact avec des associations de plusieurs pays, similaires à notre organisation, qui souhaitent s'inspirer de notre réglementation.

Nous avons interpellé les candidats à la présidentielle en formulant 10 propositions² en faveur de la lutte contre les gaz à effet de serre, de l'économie circulaire, de la formation et du soutien au développement de la filière.

L'association AIRe :

Créée en 2019 pour permettre le rétrofit et le développement industriel de cette nouvelle filière automobile, elle est composée d'une quinzaine de start-up. Interlocuteur privilégié des services de l'Etat et du gouvernement, elle milite pour :

- Faire connaître auprès des autorités publiques, du monde économique et du grand public les intérêts multiples de la transformation des véhicules thermiques en électrique ;
- Permettre le développement de cette activité et de ses acteurs.
- Les membres d'AIRe ont comme éthique un cadre de professionnalisme et de sécurité optimum, être membre est l'assurance d'un rétrofit sûr.

¹ Télécharger l'étude sur le site de l'ADEME : [Etude Retrofit - La librairie ADEME](#)

² [Rétrofit : 10 propositions aux candidats à la présidentielle – AIRe \(association-aire.org\)](#)

AiRe



Acteurs de l'Industrie du Rétrofit électrique

Contact : presidence@association-aire.org (Aymeric Libeau et Stéphane Wimez, co-présidents)

Site internet : www.association-aire.org